

---

## CLI DE LA SICN

---

Proposition de GINGER DELEO  
- Avis sur le déclassement des  
INB du site SICN de Veurey-  
Voroize



## DEMARCHE DE DECLASSEMENT DES INB DE LA SICN

Surveillance des travailleurs, des riverains et de l'environnement pendant les travaux

Travaux d'assainissement bâtiments

Travaux d'assainissement des aires extérieures

Caractérisation du marquage des sols et eaux souterraines

Contrôles radiologiques

Demande de radiation de la liste des INB

Mise en place d'un arrêté SUP

- PRINCIPE
- OBJECTIFS
- RESULTATS

## RAISONS JUSTIFIANT LE DECLASSEMENT

### ● AVIS DE LA SICN

- Travaux d'assainissement des bâtiments et aires extérieurs réalisés
- Déchets évacués
- Contamination résiduelle du sol et des eaux souterraines acceptable au vu de l'usage futur du site
- Mise en place de servitudes d'utilité publique pour mémoire

### ● AVIS DE L'ASN

- Constat qu'il n'y a plus aucune zone à l'origine de déchets nucléaires et plus de déchets nucléaires ou conventionnels
- Impact radiologique résiduel du site est faible et inférieur à la limite de dose pour le public
- Mise en place de servitudes d'utilité publique:
  - ▶ Garantie de la compatibilité entre usage futur des sols et eaux souterraines et état du site
  - ▶ Mise en place d'une surveillance

---

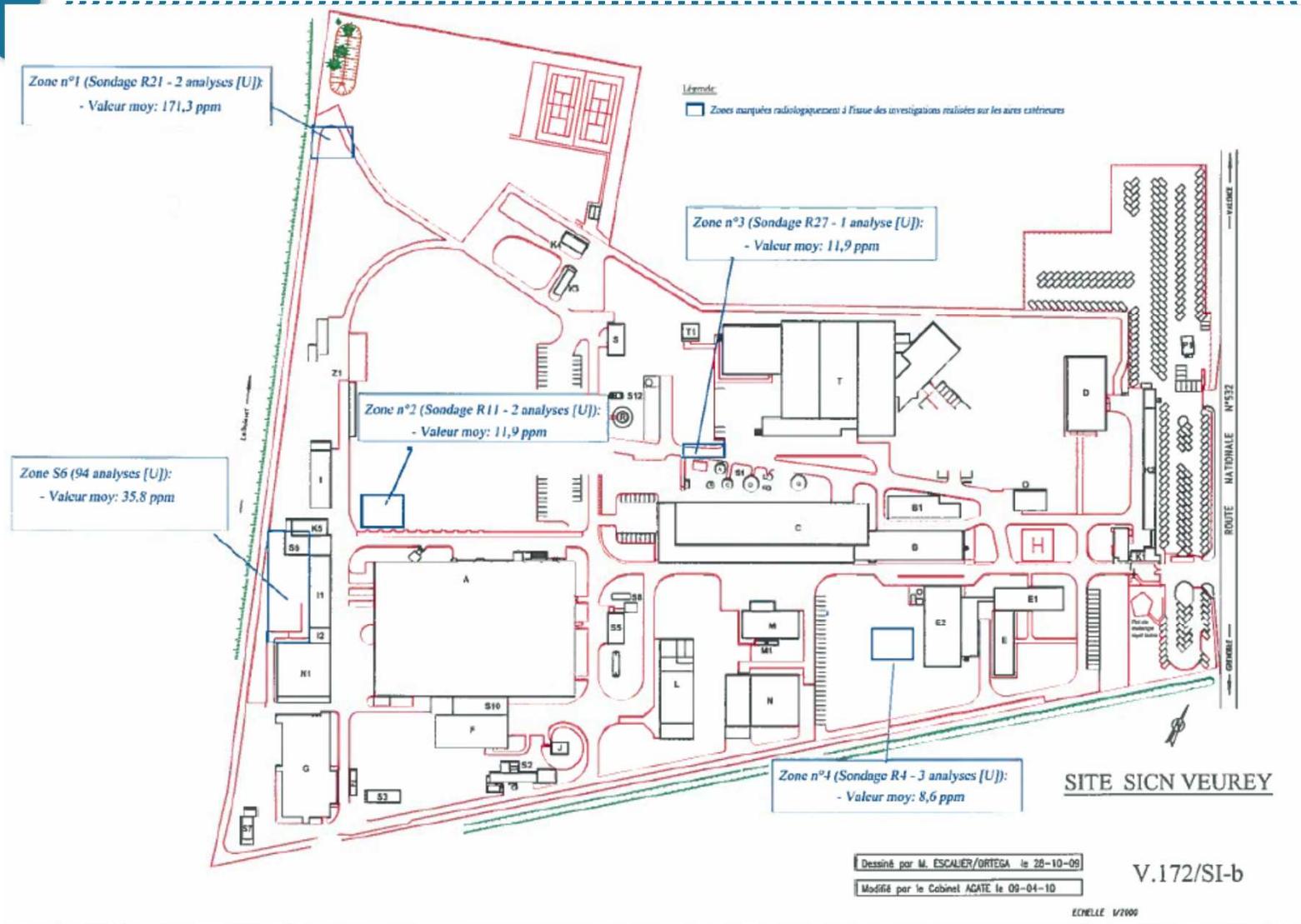
## AVIS SUR LE DOSSIER DE DÉCLASSEMENT DE LA SICN

---

Il est proposé de rajouter au dossier les points suivants:

- Des précisions sur la déclinaison de la méthodologie appliquée pour assainir les structures de génie civil et leur déclassement
  - Des explications sur la contamination résiduelle du sol et des eaux souterraines
  - Des dispositions concernant la réévaluation de l'impact à chaque fois que des opérations touchent au sol et/ou aux eaux souterraines
-

# LOCALISATION DES ZONES MARQUÉES EN URANIUM



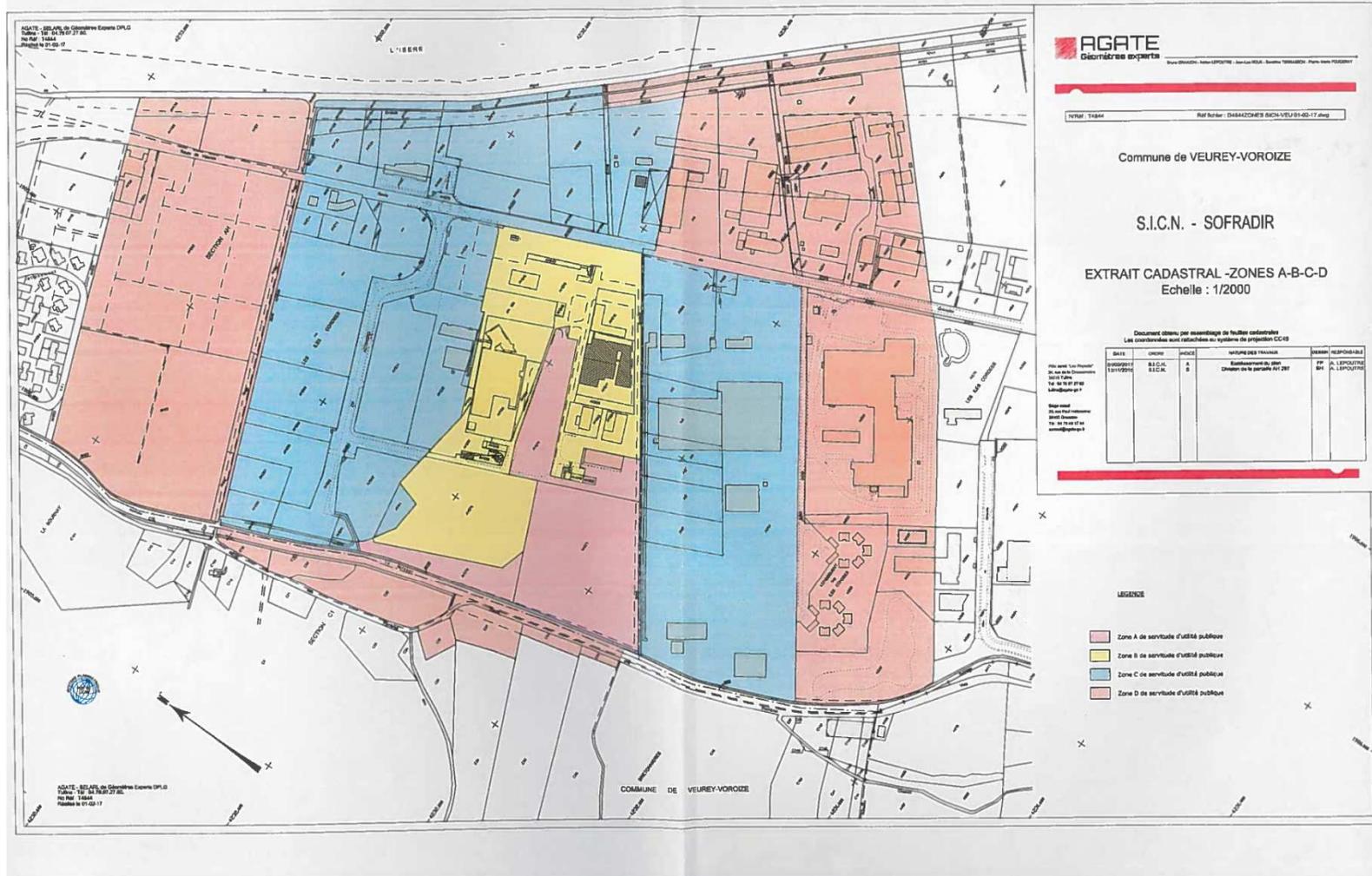
---

## AVIS D'ARRETE DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

---

- L'enjeu de cet arrêté
  - Les prescriptions émises
    - Le découpage en 4 zones : périmètre rapproché et élargi
    - Relatives à l'usage du sol
    - Relatives à l'usage des eaux souterraines
    - Sur son application
-

# RÉPARTITION DES ZONES ET PERIMÈTRES



# TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRESCRIPTIONS

Référence de la zone	Prescriptions sur l'usage du sol			Prescriptions sur d'usage des eaux souterraines			
	Usage Sensible interdit	Autorisation permanente d'accès ouvrage de contrôle de la qualité des eaux souterraines	Excavation des terres	Usage industriel	Pas d'implantation de nouveaux ouvrages de prélèvement	Etude hydrogéologique et hydrodispersive pour implantation d'un captage	Volume d'eau souterraine prélevé annuellement
Zone A	X	X	X	X	X		
Zone B	X	X		X	X		622 000m <sup>3</sup>
Zone C				X	X		40 000m <sup>3</sup>
Zone D						X	70 000m <sup>3</sup> 1 300 000 m <sup>3</sup>